

Cancer et emploi : signature par sept nouvelles entreprises de la charte d'engagements

De nouvelles entreprises s'engagent pour donner la priorité au maintien et au retour en emploi des personnes atteintes de cancer

Afin d'améliorer le maintien et le retour en emploi des personnes malades, une charte de bonnes pratiques a été signée aujourd'hui à l'Institut national du cancer par 7 entreprises, qui souhaitent s'engager de façon opérationnelle à améliorer l'accompagnement des salariés touchés par un cancer. Il s'agit de la deuxième vague de signature après celle intervenue au mois de mai dernier. Désormais, ce sont 17 entreprises et collectivités territoriales qui se sont engagées afin d'améliorer leur pratique et adopter un nouveau regard sur le cancer au travail.

La charte d'engagements

Elaborée dans le cadre du Club des entreprises, animé conjointement par l'Institut national du cancer, l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau des associations régionales (Aract), cette charte propose aux entreprises signataires 11 engagements pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé.

Elle est structurée autour de 4 volontés d'amélioration : accompagner le salarié dans le maintien et le retour en emploi ; former et informer les parties prenantes de l'organisation ; promouvoir la santé ; évaluer et partager.

Accompagner les salariés atteints de cancer dans l'entreprise

Souvent associée à un risque d'incapacité professionnelle, de limitation, d'absentéisme, l'apparition du cancer touche le cœur d'une organisation. L'entreprise doit s'adapter, réorganiser la charge de travail, remplacer la personne malade et, tout en ignorant la durée de son absence, prévoir son retour et lui aménager une place tenant compte de son état de santé.

Souvent mal anticipé par les managers et les salariés, le retour en emploi des personnes malades fragilise l'organisation. Grâce à cette charte, il s'agit de donner aux entreprises la possibilité de mettre en place une démarche collective d'accompagnement de leurs salariés, afin de faciliter au mieux leur retour.

Conserver une activité professionnelle pendant le parcours de soins quand cela est possible et souhaité, participe à l'amélioration de la qualité de vie

La charte met en avant des démarches d'accompagnement au travail, qui apparaissent comme un enjeu essentiel pour inverser positivement le rapport à la maladie. Les études scientifiques démontrent que l'aménagement des conditions de travail et la réorganisation sur un plan ergonomique sont un levier important pour renforcer le dialogue social dans l'entreprise, et faire le lien entre organisation et performance.

Ils s'engagent :

Agence de service et de paiement ; BNP Paribas ; Groupe Radiall ; Janssen France ; Laboratoire Bio Mérieux ; Maison Chancerelle ; Malakoff Médéric

« Cette deuxième vague de signatures montre à quel point les entreprises commencent à se saisir du sujet. Nous nous réjouissons que de nouvelles entreprises de tous secteurs s'engagent, affirmant ainsi leur volonté forte d'adopter un nouveau regard sur le cancer au travail et d'améliorer leurs pratiques. Nous espérons que cette prise de conscience va continuer et s'amplifier » **Thierry BRETON, Directeur général de l'Institut national du cancer.**

« L'engagement de la Maison Chancerelle dans l'accompagnement de ses collaborateurs touchés par le cancer s'inscrit dans une démarche plus globale visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Nous avons par ailleurs décidé d'étendre l'application de cette charte à l'ensemble des maladies chroniques prises en charge au titre des ALD, et avons conclu en ce sens un accord d'entreprise avec les partenaires sociaux. Notre volonté est de rompre l'isolement dont peuvent souffrir, en plus de la maladie, les collaborateurs concernés. Cet engagement vient compléter les dispositifs existants, tels que l'accord sur les dons de jours en faveurs des aidants familiaux, ou la politique de santé et sécurité au travail » **Jean-Christophe ONNO, Directeur des ressources humaines du groupe Maison Chancerelle.**

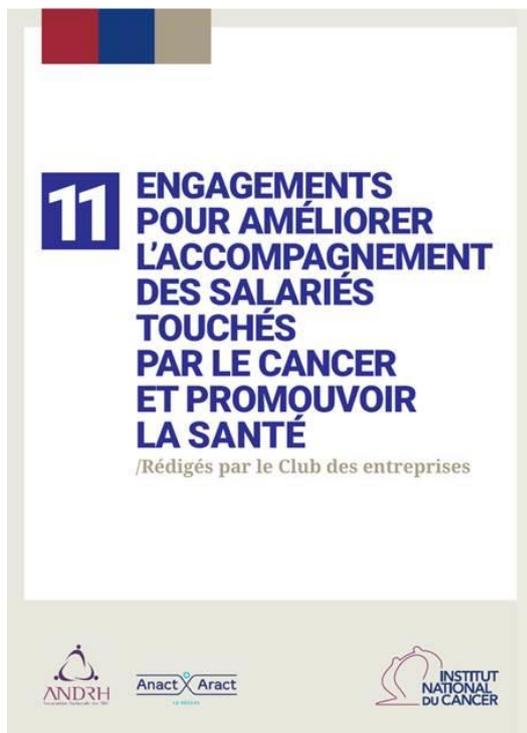
« Janssen est engagé depuis plus de 20 ans dans la recherche et la lutte contre le cancer. Notre implication pour améliorer la qualité de vie des patients anime nos équipes au quotidien. En adhérant aux 11 engagements de la Charte du club des entreprises, nous restons fidèles à notre credo, notre charte de responsabilité J&J, en poursuivant l'accompagnement de nos collaborateurs touchés par le cancer. Aux côtés de l'Institut national du cancer et de toutes les entreprises engagées, nous souhaitons contribuer collectivement à aider les patients à mieux vivre la maladie et à les soutenir dans leur retour au travail » **Emmanuelle QUILLES, Présidente Janssen France.**

« Parce que nous considérons que la première richesse des entreprises ce sont les femmes et les hommes qui les constituent, la mission de Malakoff Médéric est de protéger et développer le capital humain de ses entreprises clientes. En interne, cela se matérialise notamment par l'attention apportée à la qualité de vie au travail et la sécurisation des parcours professionnels que peuvent menacer les maladies chroniques, notamment le cancer, première cause de mortalité en France et source de fragilité sociale. Malakoff Médéric propose à ses collaborateurs des dispositifs d'accompagnement collectif et individuel, ainsi que des solutions d'aménagement du poste de travail. Afin de renforcer sa responsabilité sociale et sociétale, Malakoff Médéric s'engage aujourd'hui, en signant la Charte de l'Institut national du cancer, pour aller plus loin dans l'accompagnement de ses collaborateurs atteints d'un cancer et dans l'offre de nouveaux services innovants à proposer à ses entreprises clientes » **Emmanuel COPIN, Directeur des ressources humaines de Malakoff Médéric.**

« A travers ses politiques, BNP Paribas s'inscrit depuis de nombreuses années dans une politique de renforcement continu de ses actions en faveur du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, quelqu'en soit la durée. Il est essentiel de proposer à nos collaborateurs et à nos collaboratrices touchés par le cancer un accompagnement adapté lors de la période de soins, mais également lors de leur retour au sein de l'entreprise après une longue absence. La signature de cette charte vient réaffirmer notre engagement à soutenir nos collaborateurs, à participer à un 'mieux être' en dépit de la maladie, et à travailler ensemble à développer un environnement de travail toujours plus inclusif. » **Barbara LEVEEL, Responsable Diversité et RSE RH, BNP Paribas.**

Parmi les signataires en mai, Sanofi témoigne :

« Depuis que nous avons signé la charte le 17 mai, nous avons construit un plan d'actions fidèle à ses onze engagements. Avec notre équipe projet, nous déployons une feuille de route destinée, dans les douze prochains mois, à former des équipes dédiées sur tous nos sites en France et à développer des supports d'information et outils de communication pour accompagner nos collaborateurs et leurs familles : les personnes touchées directement ou indirectement par le cancer mais aussi leurs managers, collègues, responsables RH, services de santé au travail, services sociaux » **Guillaume Leroy, Président France de Sanofi.**



Sur les 1000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque jour en France, 400 concernent des personnes en activité professionnelle. On estime que 3 millions de personnes vivent avec ou après un cancer.

Pour aller plus loin :

- Consultez la charte
- Le Club des entreprises
- La rubrique « Cancer et emploi »
- Initiatives des autres acteurs

Contacts

Presse : Julie Decoutère : 01 41 10 14 44 presseinca@institutcancer.fr

Entreprises : Si vous souhaitez adhérer au Club des entreprises ou avoir des informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante : directiongenerale@institutcancer.fr